



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

CONVOCATION DU 7 MAI 2012

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14 + 5 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Eric TROCHON M. Yves HERRAULT	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	M. Albert CHARLOT Mme Anne-Marie DELOUBES Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Marinette CHÉRON Mme Gaëlle COTTEREAU Mme Nicole HALLIER	M. Gérard AMESLON M. Anthony HERRAULT M. Laurent JOUANNEAU
ABSENTS EXCUSES :		M. Christian MONCHÂTRE	donne procuration à	Mme Josiane ROTTIER
		M. Michel CHOLIÈRE	donne procuration à	Mme J. ASSE-ROTTIER
		M. Jany ROLLE	donne procuration à	M. Gérard AMESLON
		Mme Maryse ROUSSET	donne procuration à	Mme A.-M. DELOUBES
		M. Juan SALIDO	donne procuration à	Mme Marinette CHÉRON

Est élue secrétaire de séance : Mme Sylvie ESNAULT

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 2 avril 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme COTTEREAU: problème d'approvisionnement en eau potable le 8 mai,
- M. AMESLON : rétrécissement de chaussée devant Groupama,
- Mme DELOUBES : organisation des élections

## 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

### Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien

Lors de la réception des travaux, nous avons émis un certain nombre de réserves portant notamment sur

- la pose des platines des rambardes métalliques.
- les coulées sur le muret au niveau des joints ciments.
- la fixation des bandes pododactyles en haut de la rue de la Grosse Pierre.

### **Projet de rénovation du Foyer Soleil**

Nous sommes maintenant en possession d'éléments précis sur le coût de l'opération mais aussi sur le plan de financement.

Le coût total prévu est de 633.864€

Sur le plan de financement, nous travaillons encore sur plusieurs hypothèses.

Le Conseil de Vie de l'établissement et le CCAS seront réunis respectivement le mardi 22 Mai à 14h30 et le jeudi 31 Mai à 20h pour se voir présenter tous les éléments du dossier et prendre les décisions les plus adaptées à la situation.

### **Projet de transfert de l'école de musique au niveau communautaire**

C'est un sujet qui a régulièrement été évoqué depuis 3 ans, qui n'a pu être mis sur la table en 2011 du fait des préoccupations liées à la réforme intercommunale, mais qui sera soumis au cours des prochaines semaines à la décision du conseil de la communauté de communes.

Notre convention avec le Département dans le cadre du SDEA arrive en effet à échéance cette année. La commune ne peut à elle seule satisfaire aux conditions posées par le SDEA pour que l'école actuelle soit membre à part entière du SDEA et toutes les écoles du Département sont maintenant sous statut intercommunal, à l'exception des écoles de villes importantes.

Nous avons inséré dans le dossier le document remis tout récemment aux membres du bureau de la Communauté de Communes.

Le Maire donne lecture et commente le document, indiquant les principales raisons d'évoluer vers une école de musique intercommunale et les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette école intercommunale. Il commente également un tableau sur l'évolution financière entre la situation actuelle et l'évolution vers le SDEA.

### **Réfection d'un secteur de la rue Nationale**

Les services du Conseil Général nous ont confirmé la mise en place en Juin d'un nouvel enrobé sur la partie de la Rue Nationale comprise entre la rue Saint-Julien et le carrefour de la mairie. L'opération est pour le moment programmée du 25 au 27 Juin.

Il nous est demandé de prendre en charge les traçages (passages piétons notamment), les reprises de bouches d'engouffrement dégradées et le remplacement des bordures de trottoir cassées ou inadaptées. Nous supprimerons les terre-pleins du carrefour de la mairie et les remplacerons par des pavés collés.

S'agissant des bordures de trottoir (130 m identifiés), le coût de l'opération serait pour la commune de l'ordre de 10.000€ alors même que les bordures de trottoirs ainsi remplacées risquent d'être démolies lors de l'opération de rénovation générale de cette partie de la rue Nationale prévue dans deux ans.

Il nous faut en fait prendre position rapidement sur la solution que nous souhaitons retenir pour cette grande opération de rénovation, à savoir

-Un rétrécissement général de chaussée de 8m à 6m50 voire 6m dans l'esprit du projet qui avait été construit entre 2002 et 2005 avec la DDE de l'époque.

-Un réaménagement qui maintiendrait la largeur de la chaussée actuelle, sauf au débouché des rues adjacentes dans l'esprit du projet sur lequel la Safège a travaillé il y a deux ans.

Pour éclairer la décision du conseil municipal, nous avons confié une nouvelle mission urgente à la Safège de comparatif entre les deux solutions.

Si nous retenons la première solution, le remplacement à court terme de 130m de bordures démolies dans deux ans peut apparaître comme une dépense à éviter.

### **Anciens bâtiments à usage de commerce**

La visite du Groupe de Travail et de Propositions a eu lieu le mercredi 25 Avril.

Les membres du Groupe ont pu prendre la mesure à cette occasion du très mauvais état des logements des premiers étages de l'épicerie, de la pizzeria et de l'ancienne crêperie ainsi que du bâtiment qui prolonge l'épicerie à l'arrière.

Le plafond de la cave de la pizzeria a nécessité des mesures d'étalement.

Le mur séparant deux pièces au 1<sup>er</sup> étage de la pizzeria est fendu en lieu sans doute avec une grosse fissure qui se développe sur la façade arrière du bâtiment.

Les greniers auxquels accèdent les pigeons et où sont entreposés encore beaucoup de choses sont évidemment dans un grand état de saleté.

Nous savons aussi que les toitures sont pour l'essentiel à refaire.

Le bâtiment qui prolonge l'épicerie à l'arrière prend l'eau et se dégrade.

La salle des Hirondelles est saine dans l'essentiel de sa structure mais a besoin d'une intervention sérieuse notamment côté installations de cuisine.

La cour du Croissant est peu avenante, la situation étant aggravée par le fait que certains bâtiments riverains sont abandonnés ou eux aussi en mauvais état.

Ce que nous envisageons de faire à court terme

-procéder à une opération de nettoyage des greniers à confier à une entreprise spécialisée et fermer ensuite l'accès aux pigeons.

-nettoyer l'intérieur du bâtiment situé derrière l'épicerie et le mettre hors d'eau.

-remettre une plaque pour fermer le pignon Ouest de la Salle des Hirondelles.

Au-delà de ces points, il apparaît clairement que la remise en état des bâtiments représenterait un budget extrêmement lourd.

Nous nous proposons, pour éclairer les prises de décision, de désigner un Maître d'œuvre qui procèdera à un diagnostic de l'ensemble de la situation et sera chargé de faire un ensemble de propositions au conseil municipal.

Nous joindrons à cette mission celle relative au Bâtiment du Presbytère que nous avons décidée mais non réalisée l'an passé.

### **Cour de l'espace de la rue de la Gare**

Les travaux confiés à l'entreprise Pasquier sont maintenant réalisés. Il reste encore à faire certains réglages et aménagements pour compenser la différence de niveau entre la cour et le terrain de boules. Il nous reste aussi à mettre en place en surplomb la barrière bois que nous avons achetée.

Nous sommes par ailleurs préoccupés par le passage de mobylettes sur ces nouveaux espaces et sans doute devons nous envisager un accès sélectif à l'entrée de la cour de même nature que celui que nous avons mis en place en 2008 à la première entrée du terrain de sports.

### **Divers**

-Les travaux de restauration des deux puits de la prairie de loisirs vont être réalisés en Juin-Juillet par l'entreprise Pavy pour la maçonnerie et l'entreprise Laurent Véron pour la Charpente et la Couverture dans le cadre de la seconde phase du programme de réhabilitation du petit patrimoine bâti géré par la Communauté de Communes.

-Rupture canalisation d'eau : le mardi 8 Mai vers 7h30, une rupture de la canalisation d'eau potable s'est produite rue Nationale au niveau du magasin de journaux. Pendant près d'1h30, c'est un véritable torrent qui a dévalé la rue Nationale. Les agents de la société Véolia ont terminé la réparation et procédé à la remise en service vers 12h30. Cette alerte sérieuse ne peut que nous inciter à travailler sur le programme de rénovation de cette partie de la rue Nationale.

Mme COTTEREAU signale qu'elle n'a pas eu d'eau pendant quelques heures et que durant 3 jours, il y a eu de l'air dans les canalisations de sa maison, avec le risque de provoquer une détérioration de son installation.

M. TROCHON indique que ce jour-là, il y a eu 3 ruptures de canalisations sur le réseau d'eau, celle de la rue Nationale, une autre sur la route de Maisoncelles au niveau du château d'eau et la dernière à Saint Mars de Locquenay. Il explique les causes probables de ces ruptures : fortes précipitations des jours précédents qui ont pu provoquer des petits mouvements de terrain, canalisation en amiante ciment qui deviennent très fragiles en raison de leur âge.

Le Maire indique que suite à ces fuites, le château d'eau alimentant une partie de Bouloire s'est vidé et que les agents de VEOLIA ont remis progressivement l'eau dans les conduites afin d'éviter les "coups de bélier" qui peuvent endommager les installations.

-La société Kompan a prévu de procéder à l'installation du nouveau jeu que nous avons acheté les 4 et 5 juin prochains. Il nous faut donc maintenant nous positionner rapidement sur l'achat des copeaux ou des gravillons qui assureront la sécurité au sol.

-Des consultations auprès des riverains des voies concernées ont été lancées auprès des habitants de la rue Chantoiseau, du chemin du Rocher, des Chemins de Champbordeau et de la Teillerie à propos de l'opportunité de la mise en sens unique de ces voies.

Le Maire indique que dans la rue Chantoiseau, il existe un problème récurrent de stationnement incivique qui empêche le passage du camion de ramassage des ordures. Il a donc été proposé soit d'instaurer un sens unique, soit d'accentuer l'interdiction de stationnement.

Il poursuit en indiquant que la circulation dans le chemin du Rocher est compliquée en raison du coude qui empêche une bonne visibilité des véhicules, ce qui justifierait la mise en place d'un sens unique.

Concernant la mise en place d'un sens unique dans les chemins de Teillerie / Champbordeau, M. JOUANNEAU craint que l'instauration d'un sens unique dans ces voies favorise la vitesse des véhicules, vitesse déjà constatée actuellement.

-Le Service Technique travaille actuellement à la mise en place d'un parterre planté de rosiers au bout du parking de l'entrée du Centre Epidaure. C'est également dans ce parterre que sera installée l'ensemble de deux vitrines dont nous avons fait l'acquisition pour permettre la mise en place d'affiches grand format.

-Projet rénovation cour d'école RC2 : cette consultation n'a pas donné lieu à réponses.

Nous allons donc relancer les entreprises que nous avons sollicitées sur le sujet.

-Battue aux pigeons : une nouvelle battue a été organisée le lundi 30 Avril par l'association des chasseurs et sous le contrôle du louvetier du secteur. 155 volatiles ont été abattus à cette occasion.

M. JOUANNEAU demande que les élus soient informés en amont par mail ou par courrier de ce genre d'opération.

Le Maire prend note de la remarque.

-Bassin Place du Château : La société Colas va mettre en place un liner dans la cuve de la pompe qui apparaît toujours être la cause des problèmes rencontrés.

-Fête de la Musique: il est prévu cette année que le concert de fin d'année de l'école de musique et la fête de la Musique ne fassent qu'un et que la Fête de la Musique soit organisée le samedi 23 Juin avec l'aide de la section Ados du Service Jeunesse de la Communauté de Communes.

-Prochaine réunion du conseil municipal : sauf événement particulier ou décision importante à prendre qui pourrait nous amener à convoquer le conseil municipal plus tôt, la prochaine réunion aura lieu le lundi 2 Juillet.

- Ravalement du mur de l'épicerie : le Maire indique que ce chantier a dû être interrompu, la cheminée du bâtiment en très mauvais état menaçant de s'écrouler. Un charpentier est donc intervenu pour consolider la cheminée. Le chantier de ravalement a repris ce jour.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - EXTENSION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE SPORTS – CELLULES SANITAIRES PUBLICS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un prestataire chargé de réaliser la construction modulaire pour l'extension des vestiaires du terrain de sports et la réalisation d'une cellule sanitaires publics dans la cour de l'espace Joussaud.

Il indique que 4 entreprises ont fait parvenir des offres : Module Création, Cougnaud, Thouax et Sagelec, qui ne répondait que sur la cellule sanitaires publics et qui n'a donc pas été retenue, la consultation portant sur une opération globale.

Il fait part de la procédure suivie par la Commission d'ouverture des plis.

Après ouverture le 22 mars 2012 des plis reçus, les membres de la commission ont entendu les représentants des entreprises Module Création, Cougnaud et Thouax les 17 et 18 avril pour se faire préciser le contenu des offres et avoir réponse à un certain nombre de questions.

Suite à divers échanges avec les prestataires pour la mise au point des projets et du montant définitif des propositions, la commission s'est réunie le 14 mai à 11h pour étudier les derniers documents transmis par les candidats et choisir le prestataire à retenir.

Il est donné aux conseillers municipaux un tableau récapitulatif des différentes offres ainsi que leurs contenus.

Concernant les vestiaires au terrain de sports, le Maire fait part de la décision de la Commission qui a retenu la société COUGNAUD, pour un montant de 127 434,65 € HT, soit 152 411,84 € TTC, cette entreprise ayant présenté la meilleure offre au vu des critères énoncés dans la consultation.

Il précise qu'outre la construction du bâtiment, il convient de rajouter les travaux suivants qui sont à la charge de la Commune : alimentation du bâtiment en eau potable et en électricité, travaux de réseaux pour l'évacuation des eaux usées et pluviales, installation d'une clôture, abattage de la haie existante sur l'emplacement futur des vestiaires, étude de sol, aménagement entre le nouveau vestiaire et l'allée dallée existante.

Il rappelle que cette opération bénéficie déjà d'une subvention de l'Etat de 50 000 € et qu'une demande de financement est en cours auprès du Conseil Général et du CNDS.

Mme DELOUBES demande si ces nouveaux vestiaires seront réservés aux joueurs de foot.

Le maire rappelle que ce projet a été mis en œuvre parce que les deux vestiaires actuels ne répondaient plus aux besoins et étaient souvent saturés les jours d'entraînement et de match des équipes de jeunes le mercredi et le samedi. Il a rappelé aussi que l'accroissement des effectifs du collège avait amené ses responsables à solliciter l'utilisation des vestiaires du stade en sus de celle des vestiaires du Gymnase.

M. Anthony HERRAULT demande si le Conseil Général augmentera sa participation financière en raison de la mise à disposition de locaux supplémentaires au profit des collégiens.

Le Maire répond que la participation du Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs par le collège est calculée en fonction du nombre d'heures d'utilisation et non en fonction du nombre de locaux mis à disposition. Les nouveaux vestiaires n'auront donc pas d'impact sur le montant de la participation du Conseil Général.

Suite à une nouvelle question de M. HERRAULT sur le montant de la plus-value demandée pour un bardage bois sur les vestiaires, le Maire répond que le coût du bardage serait de l'ordre de 44 000 € TTC.

Concernant la création d'une cellule sanitaires publics, le Maire expose que les membres de la Commission n'ont pas souhaité donner suite aux propositions reçues, en raison du caractère cubique et peu esthétique des cellules sanitaires présentées par les candidats, notamment au regard du site sur lequel serait implantée cette cellule sanitaires.

Le Maire indique que 2 solutions alternatives peuvent être étudiées :

- le recours à une société spécialisée dans les sanitaires préfabriqués, qui proposent des cellules sanitaires plus esthétiques,
- la construction en dur de toilettes sous le préau au bout des bâtiments existants, la superficie étant suffisante pour l'installation d'un urinoir, d'une cuvette de toilette et d'un lave-mains. Le seul inconvénient relève du raccordement au réseau d'eaux usées de la rue de la Gare, par une tranchée qui passerait entre les bâtiments Joussaud, alors que le revêtement de la cour vient juste d'être réalisé.

Le Maire invite les élus à passer au vote sur ce dossier.

Mme COTTEREAU explique qu'elle va voter contre ce projet car à son avis les travaux à entreprendre pour le gymnase sont plus urgents que la création de nouveaux vestiaires. Mme ASSE-ROTTIER rejoint la position de Mme COTTEREAU.

Le Maire rappelle que le projet des vestiaires est nettement plus avancé que celui du gymnase, d'autant que pour le gymnase il ne s'agit plus uniquement de travaux de rénovation du sol sportif. Il indique à ce sujet qu'une consultation va être lancée prochainement pour missionner un maître d'œuvre qui aura la charge d'instruire un projet de rénovation globale du gymnase, afin dans un premier temps de solliciter les divers organismes susceptibles d'apporter un financement pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre (Mmes COTTEREAU et ASSE-ROTTIER, M. CHOLIERE (pouvoir)) :

- décide de retenir la proposition de la société Yves COUGNAUD pour l'extension des vestiaires au terrain de sports, pour un montant de 127 434,65 € HT,

- décide d'étudier de nouvelles solutions pour la création d'une cellule sanitaires publics dans la Prairie du Château,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération, et notamment le marché à intervenir.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES**

### **02 - TARIFS**

Afin d'affiner les tarifs 2012 votés lors de la séance du 12 décembre 2011, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier ou d'instaurer les tarifs suivants :

- réduction du tarif de location de la salle du Château pour les vins d'honneur pour mariage ou après obsèques, ces rassemblements ne durant généralement qu'une ou deux heures, sans mise à disposition de vaisselle :

Montant actuel : 135 €

Nouveau montant : 65 €

- instauration d'un tarif de présence à la cantine sans fourniture de repas pour les enfants allergiques, les repas étant fournis par les familles :

50% du montant payé pour les enfants habitant Bouloire (2,86 €) ou hors Bouloire (3,10 €).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour, fixe les tarifs suivants :

- location de la salle du Château pour les vins d'honneur pour mariage ou après obsèques : 65 €
- tarif de présence à la cantine sans fourniture de repas pour les enfants allergiques :  
50% du tarif fixé par repas pour les enfants habitant Bouloire ou non.

Mme Deloubes demande s'il est possible d'organiser un repas froid dans la Salle du Château.

Le Maire répond que cela s'est produit dans quelques cas (il y a quelques mois notamment pour le compte d'une association qui organisait un colloque sur l'environnement) mais qu'elle n'a pas vocation à être louée à des particuliers pour l'organisation de repas.

Il précise à cette occasion que la Salle des Associations et la nouvelle Salle à Manger du Centre Epidaure n'ont pas non plus vocation à être mises à disposition des particuliers.

S'agissant de la nouvelle Salle à Manger, il rappelle qu'elle est pour l'essentiel dédiée aux occupants du Centre Epidaure mais qu'elle peut être mise à disposition des autres associations de la commune le soir ou le week-end quand il n'y a pas de spectacle au Théâtre.

Il précise qu'une note sur l'utilisation des salles de la commune va être établie pour préciser la politique de la municipalité en ce domaine.

### **03 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Maire explique aux membres présents que pour le monte-charge du Centre Culturel Epidaure, il a été nécessaire d'installer une carte qui assure le fonctionnement de l'appareil. Par ailleurs, la commande du panneau d'affichage prévu dans la Cour Epidaure s'est élevée à 20 € de plus que le montant prévu au Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

\* Section d'investissement

<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>			
<b>ARTICLES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>	
<b>CHAPITRE 020 – DEPENSES IMPREVUES</b>			
020	Dépenses imprévues	-3 570	
<b>CHAPITRE 1002 – CENTRE CULTUREL IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
2188	Autres immobilisations corporelles	20	Panneau affichage
2313	Constructions	3 550	Monte-charge
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	

#### **04 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Le Maire présente la proposition de la société PYRO CONCEPT sur la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le soir du samedi 14 juillet, cette société donnant toute satisfaction sur les réalisations déjà produites.

La prestation proposée pour 2012 comprend la fourniture et la livraison de l'artifice, la fourniture des moyens techniques d'installation et de mise en œuvre, la prestation de tir et la sonorisation, pour un montant de 5 150,50 € HT, soit 6 160 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 6 160 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

#### **➤ MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

Le Maire expose aux conseillers présents que la législation sur les participations pour le raccordement aux réseaux d'assainissement vient d'être modifiée. Il précise qu'ayant contacté les services de l'Etat pour avoir des précisions sur notamment les possibilités de fixer un tarif différencié entre le raccordement des constructions nouvelles et celui des constructions existantes, il n'a pu obtenir les renseignements souhaités.

Afin d'approfondir certains points sur la mise en place de cette nouvelle PAC, ce point de l'ordre du jour est donc reporté à la prochaine séance.

#### **2.3 POINTS DIVERS**

#### **05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Etude de faisabilité pour le rétrécissement de la rue Nationale entre la place du Château et la Mairie, confiée à la SAFEGE pour 4 000 € HT,
  - \* Fourniture et pose de main courante pour les nouveaux escaliers du cimetière par la Métallerie Sarthoise, pour un montant de 1 740 € HT,
  - \* Achat d'un micro-ondes pour l'école primaire RC2 auprès de MV COMPETENCE, pour 84,45 € HT,
  - \* Achat de poteaux de délimitation d'espaces auprès de VEGA, pour 514,80 € HT,
  - \* Achat de plantes pour les parterres Epidaure, Mairie, Prairie, auprès de L'Aube, pour 745 € HT,
  - \* Installation d'une carte pour le monte-charge d'Epidaure par ThyssenKrupp, pour 2 963,98 € HT,
  - \* Travaux de captage d'eaux pluviales au chemin du Dué par l'entreprise CISSE, pour 2 132,50 € HT,
  - \* Etablissement d'un relevé topographique des sites des écoles primaires des rues Montreuil et des Maillets, confié au cabinet BARBIER pour 2 420 € HT.
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Concession cinquantenaire à la famille MARIS-PASQUEREAU,
  - \* Concession cinquantenaire à la famille HELFRICH,
  - \* Concession trentenaire à la famille TOMIC,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
  - \* Vente par les consorts MACQUIN à M.Mme RASE d'une propriété bâtie au 7 rue du Président Allende,

- \* Vente par les conjoints PASTEAU à Mme DILYS d'une propriété bâtie au 9 et 11 rue du Val de Loir,
- \* Vente par M.Mme RASE à M. GADOIS et Mme GUILBERT d'une propriété bâtie au 61 rue Nationale.

## **06 - CREATION D'UN ELEVAGE AVICOLE SUR LE BREIL SUR MERIZE – ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 13 février 2012, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation préfectorale pour la création d'un élevage avicole de 201 600 poules pondeuses, situé au lieu-dit « L'Arrachée » sur la commune du Breil sur Merize.

Il précise que l'enquête s'est déroulée du 4 avril au 5 mai 2012 inclus et que le dossier d'enquête était consultable en Mairie.

Il invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur cette demande d'autorisation.

Mme ASSE-ROTTIER constate que l'enquête est terminée et trouve regrettable que les conseillers municipaux n'aient pas été avertis avant du déroulement de cette enquête.

Le Maire répond que l'affichage réglementaire a été fait sur les panneaux d'affichage de la Mairie et à l'entrée des rues et chemins de Bouloire les plus proches de la future installation.

M. TROCHON indique que la création d'un élevage avicole sur le secteur relève surtout d'un débat technique, ce type d'élevage s'étant d'abord développé en Bretagne, avec à présent une saturation du territoire breton. Cette demande d'implantation sur la commune du Breil sur Merize répond à une caractéristique technique du sol sarthois qui permet d'accueillir ce type d'exploitation : nappe phréatique très profonde (40/45 m), protégée par une couche d'argile, ce qui n'est pas le cas de la nappe phréatique en Bretagne beaucoup plus proche de la surface (profondeur d'environ 10 m). De plus, ce genre d'exploitation ne génère pas d'odeur, les fientes des poules étant asséchées par chauffage.

M. Anthony HERRAULT s'interroge sur la nécessité d'implanter cette installation en pleine campagne, alors qu'elle s'apparente plus à un outil industriel qui devrait s'implanter dans une zone industrielle.

M. CHARLOT explique que l'élevage avicole a besoin d'une superficie étendue et que le choix d'implantation de la future exploitation résulte plutôt d'une offre de terrains disponibles sur le secteur.

M. AMESLON émet la crainte que la chaussée des routes qui seront empruntées pour desservir l'élevage avicole ne soit pas dimensionnée pour la circulation des poids lourds.

M. JOUANNEAU propose qu'une réserve soit émise par rapport à la voirie et aux dommages qui pourraient résulter suite à la circulation de véhicules de lourd tonnage.

Mme ASSE-ROTTIER refuse de cautionner ce type de production et d'industrie.

M. CHARLOT réagit face aux commentaires de Mme ASSE-ROTTIER sur les produits générés par ce type d'élevage agricole.

Après débats, le Maire invite les conseillers à donner leur avis sur la création d'un élevage avicole sur le territoire du Breil sur Merize.

Les résultats du vote sont les suivants :

6 abstentions : Mmes DELOUBES, COTTEREAU, ROUSSET (pouvoir), MM. AMESLON, JOUANNEAU, ROLLE (pouvoir),

2 avis défavorables : Mme ASSE-ROTTIER, M. CHOLIERE (pouvoir),

11 avis favorables avec réserve : Mmes ESNAULT, ROTTIER, HALLIER, CHERON, MM. BOUCHE, TROCHON, HERRAULT Yves, MONCHATRE (pouvoir), SALIDO (pouvoir), CHARLOT, HERRAULT Anthony.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour donne un avis favorable avec réserve sur la création d'un élevage avicole au lieu-dit « L'Arrachée » sur la commune du Breil sur Merize.

Concernant la voirie entre Bouloire et l'élevage, le Conseil Municipal émet une réserve sur la capacité de la chaussée à supporter la charge des poids lourds nécessaires à l'activité de l'élevage. En effet, ces poids-lourds seront amenés à circuler sur des voies communales, notamment la rue Bollée et la route des Souches pour laquelle il a été décidé de limiter le tonnage à 7,5 tonnes, ce qui risque d'avoir des conséquences pour la Commune en matière d'entretien de voirie.



### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Rétrécissement de la chaussée devant Groupama**

Afin de favoriser la visibilité du trottoir, M. AMESLON demande s'il ne serait pas possible de positionner des points lumineux sur la bordure de trottoir au niveau du rétrécissement de chaussée, comme cela peut se voir notamment à Saint Calais, la peinture blanche de signalisation étant effacée par les nombreuses traces de pneus des véhicules.

Le Maire prend note de la remarque et va faire l'étude de cette solution.

#### **\* Organisation des élections**

Mme DELOUBES indique qu'à l'occasion des élections le bureau de vote est confronté à différents cas pour lesquels il n'est pas toujours aisé de donner une réponse. Elle souhaiterait qu'une information soit donnée aux élus à ce sujet.

Le Maire répond qu'un mémo va être réalisé pour tenter de recenser les différents cas pouvant se présenter et les solutions à apporter. Ce mémo sera envoyé aux conseillers avant les prochaines élections législatives.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 2 juillet 2012.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.**

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Sylvie ESNAULT

Les Conseillers Municipaux